



GUIDE DES FORMATIONS 2022-2023

- ▶ animateur, entraîneur ▶ arbitre, juge-arbitre
- ▶ dirigeant ▶ secrétaire administratif
- ▶ développement ▶ formateur

**Développons nos talents,
au service du Ping !**

ÉDITORIAL

LES FORMATIONS DE LA FFTT



La FFTT, engagée depuis quelques années dans un processus de professionnalisation, propose ainsi une offre de formation aux structures du tissu associatif pongiste, afin de répondre aux besoins respectifs des dirigeants et professionnels. Cette offre de formation est portée via son organisme de formation déclaré auprès des autorités compétentes.

Le guide des formations recense toutes les formations proposées pour cette nouvelle saison sportive. Il répertorie les formations et diplômes proposés par l'Institut fédéral de l'emploi et de la formation (IFEFF). Ce guide répertorie les formations et diplômes proposés par l'institut IFEFF de la FFTT.

Les dates et lieux des formations seront régulièrement actualisés, communiqués et consultables sur l'espace «[Emploi & Formation](#)» du site internet de la FFTT et sur le catalogue en ligne.

Le guide 2022-2023, présente les formations mises à disposition pour que les bénévoles aussi bien que les salariés, puissent y trouver les éléments nécessaires à leur qualification et à leur professionnalisation.

Se former, c'est acquérir, renouveler, approfondir et enrichir ses connaissances, ses capacités, parce que la formation contribue à l'acquisition et au développement de nouvelles compétences. Faciliter l'accès à la formation pour tous est pour nous une priorité, nous nous y attacherons tout au long de l'olympiade.

Dans le cadre de sa stratégie fédérale de développement des formations, la Fédération met en place un dispositif cohérent permettant d'articuler les formations à destination des bénévoles et des professionnels.

Le PFF s'organise, durant ce mandat, autour des objectifs stratégiques suivants :

- Accompagner les structures dans les changements et les nouvelles obligations liées à Qualiopi.
- Les objectifs poursuivis dans l'évolution de l'IFEFF et la volonté de créer une organisation apprenante en lien avec l'orientation politique de la fédération.
- Le développement de formations mixtes, synchrones et asynchrones adaptables aux situations telles qu'on les a connues pendant les périodes de confinement et qui perdurent dans toutes les organisations.
- Les différentes politiques de formation des ministères des Sports, de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, du ministère du Travail : accentuation des formations en matière de dopage, de lutte contre les violences et le harcèlement, le sport santé, les gestes qui sauvent...

Isabelle WEGEL
présidente de la CFEF
« Commission Fédérale Emploi-Formation »
isabelle.wegel@fft.email

SOMMAIRE

Editorial	2
Sommaire	3
Vos interlocuteurs « Formation » nationaux	5
Vos interlocuteurs « Formation » territoriaux	6
Comment s'inscrire à une formation ?	7
ANIMATEUR & ENTRAÎNEUR	
Dispositif de formations et diplômes « animateur » & « entraîneur »	9
(Jeune) Initiateur de club (IC)	10
Animateur fédéral, jeune animateur fédéral (AF / JAF)	11
Entraîneur fédéral (EF)	12
CQP « moniteur tennis de table »	13
BPJEPS Éducateur sportif « tennis de table »	14
DEJEPS Perfectionnement sportif « tennis de table »	15
DESJEPS Performance sportive « tennis de table »	16
Préparation physique en tennis de table	17
Préparation mentale en tennis de table	18
Formation de formateurs « Accès des jeunes aux responsabilités »	19
ARBITRE & JUGE-ARBITRE	
Dispositif de formations et diplômes « Arbitre » et « Juge-arbitre »	21
Arbitre de club (AC)	22
Arbitre régional (AR)	23
Arbitre national (AN)	24
Juge-arbitre par équipes (JA1)	25
Juge-arbitre du Critérium fédéral (JA2)	26
Juge-arbitre des épreuves de ligue (JA3)	27
Juge-arbitre national (JAN)	28
SPID Déconnecté	29
DIRIGEANT	
Valorisation et reconnaissance des dirigeants (Niveau 1)	31
Formations externes	32
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF	
SPID Administratif et SPID Web	34
DÉVELOPPEMENT	
Animateur d'entretien physique - Module A	36
Ping sur ordonnance – Module B	37
Le tennis de table en milieu carcéral	38
Le sport scolaire/ Educ'Ping primaire	39
Sensibilisation au développement durable	40

SOMMAIRE

FORMATEUR

Formation de formateurs FFTT	42
Formation de formateurs d'escortes et de délégué fédéral	43
Dispositif de formations « Formateurs arbitrage et juge-arbitrage »	44
Formateur arbitre – juge-arbitre 1 ^{er} degré (FO ARB-JA1)	45
Formateur juge-arbitre 2 ^e et 3 ^e degré (FO JA2-JA3)	46
Formateur juge-arbitre national (FO JAN)	47
Formateur arbitre national (FO AN)	48
Formation des formateurs en arbitrage (FO de FO)	49
<hr/>	
Le financement de votre formation	51-53
Bulletin d'inscription (Formations de l'IFEF)	54
Conditions générales liées aux formations de l'IFEF	55
Glossaire	56-57
Liens utiles	58
Vos espaces	59

VOS INTERLOCUTEURS « FORMATION » NATIONAUX

VOS CONTACTS PÔLE EMPLOI / FORMATION

**PRÉSIDENTE
DE LA CFF**



Isabelle Wegel
isabelle.wegel@fft.fr

DIRECTRICE IFEF



Nadine Ret
nadine.ret@fft.fr

**VICE-PRÉSIDENT DE LA CFF
BRANCHE DIRIGEANTS**



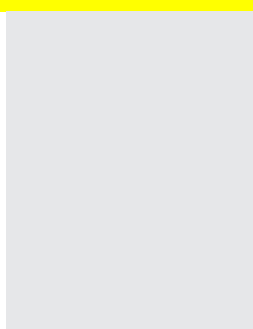
Thibaut Huriez
thibaut.huriez@fft.fr

BRANCHE TECHNIQUE



Christian Gaubert
christian.gaubert@fft.fr

BRANCHE SALARIÉS



BRANCHE ARBITRAGE



Françoise Lapique
francoise.lapicque@inet-fr.com

La FFTT étant engagée dans un objectif de formation inclusive et solidaire,
si vous avez besoin d'informations pour adapter votre participation,
contactez-nous :
handicap-formation@fft.fr

VOS INTERLOCUTEURS « FORMATION » TERRITORIAUX

LES COMMISSIONS RÉGIONALES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (CREF)

LIGUES	PRÉSIDENTS DE LA CREF	COURRIELS
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Annie Le Roy	annieleroy34@gmail.com
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Bernard Ferrière	bernard-ferriere@wanadoo.fr
BRETAGNE	Sophie Bodin	sophie.bodin17@orange.fr
CENTRE-VAL DE LOIRE	Adrien Dodu	adrien.dodu@fftt.email
CORSE	Robert Vasseur	ping@moulindecortina.com
GRAND EST	Anthony Scremin	screminanthony@gmail.com
HAUTS-DE-FRANCE	Thibaut Huriez	thibaut.huriez@fftt.email
ILE-DE-FRANCE	Véronique Beaussart	verobeaussart@yahoo.fr
NORMANDIE	Joël Derenne	jderenne@wanadoo.fr
NOUVELLE-AQUITAINE	Stéphane Pigeonnier	stef.pige@free.fr
OCCITANIE	Christian Rabaud	rabaud.christian@orange.fr
PAYS DE LA LOIRE	Sylvie Mallet	s.mallet@pdltt.org
PACA	Isabelle Wegel	isabelle.wegel@fftt.email

COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION ?

Le mode d'inscription dépend de la structure qui organise la formation. La structure organisatrice est **matérialisée par un logo spécifique** situé en haut à droite de chaque fiche de formation.

ORGANISMES FFTT



IFEF

(Institut fédéral de l'emploi et de la formation)

- ▶ Pour toute information et/ou demande d'inscription à une formation IFEF, vous pouvez contacter **Nadine Ret** : nadine.ret@fft.com



CREF

(Commissions régionales de l'emploi et de la formation)

- ▶ Pour toute information et/ou demande d'inscription à une formation CREF, vous pouvez contacter le **président de la CREF de votre ligue** directement sur son adresse mail (voir page 6) ou le secrétariat de votre ligue.

PARTENAIRES FFTT



CREPS

(Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives)



INSEP

(Institut national du sport, de l'expertise et de la performance)

- ▶ Pour toute information et/ou demande d'inscription à une formation CREPS ou INSEP, vous pouvez contacter les **personnes mentionnées sur les fiches de formation concernées**.

Les dates et lieux des formations seront régulièrement actualisés, communiqués et consultables sur le site internet de la FFTT.

Tous les sigles utilisés dans le présent guide sont expliqués dans le glossaire (page 59).

GUIDE DES FORMATIONS

2022-2023

ANIMATEUR & ENTRAÎNEUR

DEVENIR « ANIMATEUR » & « ENTRAÎNEUR »

> QUEL EST VOTRE OBJECTIF ?

DEVENIR ANIMATEUR / ENTRAÎNEUR
BÉNÉVOLE

DEVENIR ANIMATEUR / ENTRAÎNEUR
PROFESSIONNEL

> COMMENT Y PARVENIR ?

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

BRANCHE
SPORT

DIPLÔMES

(JEUNE) INITIATEUR DE CLUB (IC)

CQP
MONITEUR
TENNIS DE
TABLE

BPJEPS TENNIS DE TABLE

(JEUNE) ANIMATEUR FÉDÉRAL (AF)

DEJEPS
TENNIS DE TABLE

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL
(EF)

DESJEPS
TENNIS DE TABLE

> VOUS SOUHAITEZ VOUS PERFECTIONNER ?

Animateur d'entretien physique

Préparation Mentale TT

Le tennis de table en milieu carcéral

Préparation physique en tennis de table

Moniteur de ping sur ordonnance

Le sport scolaire / Educ'ping primaire



OBJECTIFS - Accueillir, faire découvrir

- ▶ Être capable d'accueillir les différents pratiquants et leur donner envie de pratiquer
- ▶ Être capable d'animer des séances de TT en utilisant les outils FFTT

CONTENU

- ▶ Donner l'envie d'animer et d'entraîner
- ▶ Sensibiliser aux différents domaines et champs d'intervention d'un entraîneur / animateur de tennis de table :
 - Organiser l'accueil du public en sécurité
 - Adopter une posture d'éducateur
 - Gérer, animer une séance
 - Appréhender les bases du jeu
- ▶ Connaissance des différents outils fédéraux

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Posséder une licence FFTT « traditionnelle » valide (à partir de 13 ans)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques (contenus mis à disposition du formé sur PerfTT2) et pratiques

RESPONSABLE

Cadre technique départemental ou régional de tennis de table

INTERVENANTS

Équipes techniques départementales et/ou régionales de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION

Définies par la ligue

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 100 €
**Possibilité de prise en charge de tout ou partie par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental.*
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

DURÉE

- ▶ « En présentiel » :
14 heures en centre réparties selon les contraintes géographiques, humaines et matérielles du responsable
- ▶ Pour le stage pratique :
Expérimentation, observation en club sur une durée de 3 heures

DATE ET LIEU

Vous rapprocher de la CREF de votre ligue

INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation » territoriaux (page 6)

ANIMATEUR FÉDÉRAL (AF) JEUNE ANIMATEUR FÉDÉRAL (JAF)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIFS - Former, donner envie d'apprendre

- ▶ Être capable d'adapter ses interventions en fonction des publics
- ▶ Être capable de construire et animer des séances pour tous les publics

CONTENU

- ▶ Savoir s'adapter aux 3 publics (4/7 ans, jeunes, loisirs adultes)
- ▶ Construire un exercice, une séance à partir d'un objectif
- ▶ Mobiliser du matériel pédagogique
- ▶ Savoir observer et intervenir dans la séance
- ▶ Savoir observer pour enseigner les aspects tactico-techniques
- ▶ Le physique (hygiène de vie, échauffements, étirements)
- ▶ Le mental (développement de l'autonomie du joueur)
- ▶ L'environnement (fonctionnement d'un club, logique interne de l'activité, histoire du tennis de table, système des compétitions en France)

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Posséder une licence FFTT « traditionnelle » valide
- ▶ Posséder le diplôme d'Initiateur de club ou équivalent (à partir de 14 ans)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques (contenus mis à disposition du formé sur PerfTT2) et pratiques

RESPONSABLE

Cadre technique départemental ou régional de tennis de table

INTERVENANTS

Membres de l'équipe technique régionale de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION

Un QCM et construction/animation d'une partie de séance

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 255 €
** Possibilité de prise en charge de tout ou partie par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental.*
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

DURÉE

- ▶ « En présentiel » : 28 heures réparties sur 4 jours
- ▶ Pour le stage pratique : Présence lors d'un stage pendant une durée de 14 heures accompagné par un cadre technique expérimenté

DATE ET LIEU

- ▶ Vous rapprocher de la CREF de votre ligue

INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation » territoriaux (page 6)

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL (EF)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIFS - Perfectionner, faire comprendre

- ▶ Être capable d'assurer l'entraînement d'un club avec tous les publics (jusqu'à un niveau départemental)
- ▶ Être capable d'analyser les caractéristiques d'un joueur afin de déterminer des axes de travail individualisés et de construire des séances adaptées

CONTENU

- ▶ Adapter sa pédagogie en fonction des publics
- ▶ Savoir faire évoluer, modifier une séance, un exercice
- ▶ Savoir identifier et améliorer les aspects tactico-techniques d'un joueur
- ▶ Savoir démontrer les différents coups techniques
- ▶ De l'échauffement à l'éducation mentale

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Posséder une licence FFTT « traditionnelle » valide
- ▶ Pour suivre la formation : Catégorie d'âge « junior 1 » au minimum (dès 15 ans)

Pour l'examen :

- ▶ Être au moins junior 2^e année
- ▶ Avoir suivi les 5 jours de Formation entraîneur fédéral
- ▶ Posséder le diplôme d'arbitre régional (a minima la partie théorique)
- ▶ Posséder le diplôme d'Animateur fédéral (AF)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques et pratiques

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Cadre technique départemental ou régional de tennis de table

INTERVENANTS

Membres de l'équipe technique régionale de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION Examen

- ▶ Le diplôme Entraîneur fédéral est délivré après réussite à un examen passé après la formation
- ▶ Seuls les candidats ayant suivi la formation (présentiel + stage) peuvent s'y présenter
- ▶ L'examen se compose de 3 épreuves :
 - 1 - Observation d'un joueur / analyse du jeu / entretien avec le jury,
 - 2 - Construction d'une séance collective de 1h30 / menée d'une séance (avec une situation au panier de balles) / entretien avec le jury,
 - 3 - Démonstration « expliquée » de 2 familles de coups

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 340 €
**Possibilité de prise en charge de tout ou partie par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental.*
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue
- ▶ Coût de l'examen : 50 €

DURÉE

DE LA FORMATION

- ▶ Pour la formation « en présentiel » : Formation de 35 heures réparties sur 5 jours
- ▶ Pour le stage pratique : Présence lors d'un stage pendant une durée de 21 heures dont 14 heures accompagné par un cadre technique expérimenté

INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation » territoriaux (page 6)

CQP « MONITEUR-TENNIS DE TABLE »

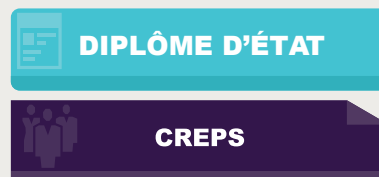
CQP

IFEF



EN COURS DE RENOUVELLEMENT

BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF " TENNIS DE TABLE "



BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

OBJECTIFS

- ▶ Devenir éducateur sportif professionnel de tennis de table pour s'adapter aux différents publics d'un club
- ▶ Être capable d'exercer des missions d'encadrement et d'animation à finalité éducative dans le domaine sportif jusqu'au premier niveau de compétition

CONTENU

- ▶ UC1 : Encadrer tout public, dans tout lieu et toute structure
- ▶ UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- ▶ UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en TT
- ▶ UC4 : Mobiliser les techniques du TT pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Âge : 18 ans minimum au moment de la certification
- ▶ Être titulaire du PSC 1 ou titre équivalent (exemple : AFPS)
- ▶ Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du TT de moins d'1 an
- ▶ Tests de sélection

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Toutes les formations d'État jeunesse et sports se déroulent selon le principe de l'alternance.

- ▶ Formation en centre de formation (CREPS) : au moins 600 heures
- ▶ Formation en structure : au moins 300 heures

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Centre Auvergne Rhône-Alpes : Jacques Santin et Annie Leroy

Centre Grand Est : CREPS Nancy et Pierre Legendre

Centre Hauts-de-France : Catherine Pelletier et Anne-Laure Duong

Centre Nouvelle Aquitaine : Marie Lamarque et Xavier Lagardère

Centre Occitanie/PACA : Catherine Perdu et Emmanuel Boll

INTERVENANTS

Intervenants des CREPS, des ligues de tennis de table et de la FFTT

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Diplôme de niveau 4 (Bac) : UC à valider
- ▶ Évaluations certificatives des 4 UC regroupées en 3 épreuves
- ▶ Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

TARIF

Voir avec les organismes de formation
Tarifs variables en fonction du statut du stagiaire
formation initiale, demandeur d'emploi, contrat
d'apprentissage ou de professionnalisation

DURÉE DE LA FORMATION

De 1 an à 2 ans selon les centres

RENSEIGNEMENTS

Centre AURA

CREPS Rhône-Alpes

Jacques Santin

jacques.santin@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Référent formations LAURATT

Annie Leroy

a.leroy@laura-tt.fr

Centre Grand Est

Référent formations LGETT

Matthieu Michel

matthieu.michel@lgett.fr

Centre Hauts-de-France

CREPS de Wattignies

Catherine Pelletier

catherine.pelletier@creps-wattignies.sports.fr

Référent formations LHDFTT

Laurence Flinois

flinoislaurence@gmail.com

Centre Nouvelle-Aquitaine

CREPS Bordeaux-Aquitaine

Marie Del Puppo

marie.del-puppo@creps-bordeaux.fr

Référent formations LNATT

Xavier Lagardère

xavier.lagardere@lnatt.fr

Centre Occitanie/PACA

CREPS de Montpellier

Catherine Perdu

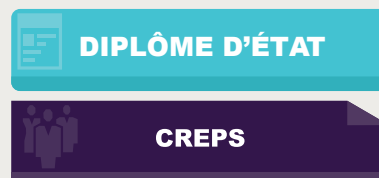
formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Référent formations

Emmanuel Boll

boll_emmanuel@yahoo.fr

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF « TENNIS DE TABLE »



DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

OBJECTIFS

- ▶ Devenir entraîneur professionnel de tennis de table dans le cadre du perfectionnement sportif
- ▶ Être capable d'exercer des missions de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans le domaine sportif jusqu'au niveau national

CONTENU

- ▶ UC1 : Concevoir un projet d'actions
- ▶ UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'actions
- ▶ UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis de table
- ▶ UC4 : Encadrer le tennis de table en toute sécurité

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Âge : 18 ans minimum
- ▶ Être titulaire du PSC 1 ou titre équivalent (exemple : AFPS)
- ▶ Être capable de justifier :
 - D'une expérience d'encadrement en tennis de table de 250 heures au minimum durant au moins une saison sportive dans les 5 dernières années (attestation de 250 heures)
 - D'une expérience de pratiquant de tennis de table durant au moins 3 saisons sportives au cours des 5 dernières années (attestation de licence)
 - Démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité
- ▶ Tests de sélection

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formation en centre de formation (CREPS) : 718 heures dont 18 heures de positionnement
- ▶ Formation en structure : 500 heures

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Centre Ile-de-France : CREPS IDF Châtenay-Malabry, Clémence Boutefeu

Centre Occitanie : Catherine Perdu et Sylvain Barbu

Centre Pays de la Loire : Arnaud Gadbin, Kenny Renaux

INTERVENANTS

Intervenants des CREPS, des ligues de tennis de table

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme de niveau 5 (Bac +2) : UC à valider

Examen terminal devant Jury en centre de formation

Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

TARIF

Voir avec les Centres Ile-de-France, Occitanie et Pays-de-la-Loire

Tarifs variables en fonction du statut du stagiaire : formation initiale, demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

DURÉE DE LA FORMATION

1 an

(Il est possible d'étaler cette formation sur 2 ans.)

RENSEIGNEMENTS

Centre Ile-de-France
CREPS IDF Châtenay-Malabry

Référent tennis de table
Grégory Barrault
responsable.formation@fftt-idf.com

Centre Occitanie
CREPS de Montpellier
Catherine Perdu
formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Référent tennis de table
Emmanuel Boll
boll_emmanuel@yahoo.fr

Centre Pays de la Loire
Arnaud Gadbin
arnaud.gadbin@creps-pdl.sports.gouv.fr

Référent tennis de table
Kenny Renaux
lbtt.technique@wanadoo.fr

DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE « TENNIS DE TABLE »

DIPLÔME D'ÉTAT

INSEP

DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

OBJECTIFS

- ▶ Devenir chef de projet, coordonnateur, entraîneur professionnel de haut niveau ou directeur technique et/ou sportif en tennis de table
- ▶ Préparer le projet stratégique de performance, piloter et évaluer le système d'entraînement, diriger le projet sportif
- ▶ Organiser des actions de formation de formateurs

CONTENU

- ▶ UC1 : Concevoir la stratégie d'une organisation du secteur
- ▶ UC2 : Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- ▶ UC3 : Diriger un système d'entraînement en tennis de table
- ▶ UC4 : Encadrer le tennis de table en toute sécurité pour des compétiteurs de niveau national

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Âge : 18 ans minimum
- ▶ Être titulaire du PSC 1 ou titre équivalent (exemple : AFPS)
- ▶ Être capable de justifier :
 - D'une expérience d'encadrement en tennis de table dans un club, un comité départemental, une ligue régionale, pendant au moins 1 saison sportive dans les 5 dernières années
 - D'être capable d'effectuer une analyse technico-tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de tennis de table
 - Être capable d'en dégager des objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs.
 - Être capable de proposer des situations d'entraînement adaptées à ces objectifs prioritaires de travail pour les compétiteurs
- ▶ Tests de sélection

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formation en centre de formation (INSEP) : 805 heures
** Possibilité de bénéficier partiellement de la formation à distance*
- ▶ Formation en structure : 500 heures

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Frédéric Sadys (responsable formation de l'INSEP)

INTERVENANTS

Intervenants de l'INSEP et de la FFTT

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme de niveau 6 (Bac +3) : UC à valider
Examen terminal devant jury en centre de formation
Possibilité d'obtenir le diplôme par VAE

TARIF

(À titre indicatif, pour la saison 2021-2022)

- ▶ Coût total de la formation : 10 062,50 €
- ▶ Frais de dossier : 150 €

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 11 modules de 4 à 5 jours sur 18 mois.

RENSEIGNEMENTS

INSEP

Frédéric Sadys

frederic.sadys@insep.fr

FFTT – IFEF

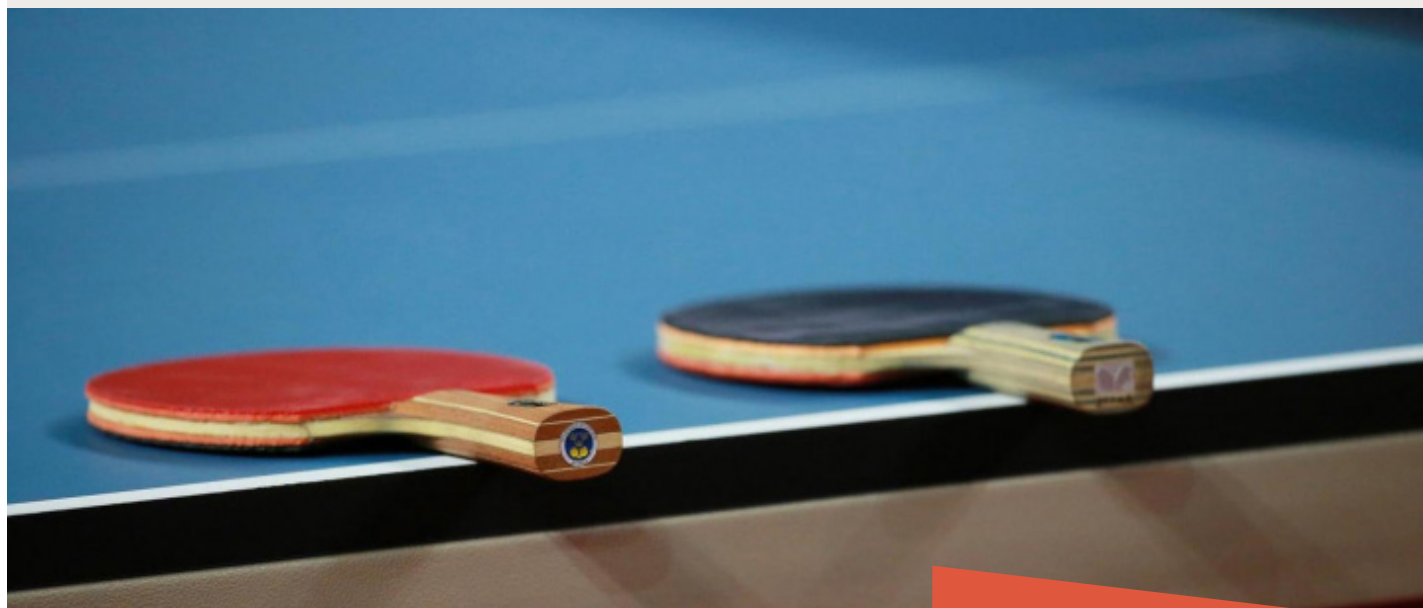
Christian Gaubert

christian.gaubert@fftt.email

PRÉPARATION PHYSIQUE EN TENNIS DE TABLE

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

Être capable de :

- ▶ Être capable de proposer une organisation (planification) et un entraînement (contenus) physique adapté à la pratique du tennis de table
- ▶ Être capable de proposer une progression aux athlètes, en fonction des âges et des besoins
- ▶ Être capable d'évaluer et d'ajuster les progrès réalisés par les pongistes dans le domaine des qualités physiques à développer

CONTENU

- ▶ Physiologie de l'effort
- ▶ L'effort en TT
- ▶ Prophylaxie et développement des qualités physiques adaptés à l'âge et aux conditions d'entraînement
- ▶ Observation de séances, expérimentation

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques et éducateurs de clubs, bénévoles ou professionnels

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés, observations et expérimentation
- ▶ Échanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian Gaubert (DTN adjoint en charge de la formation)

INTERVENANT

Matthias Cerlati (Préparateur physique des équipes de France)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 255 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 17 heures réparties sur 3 jours

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF

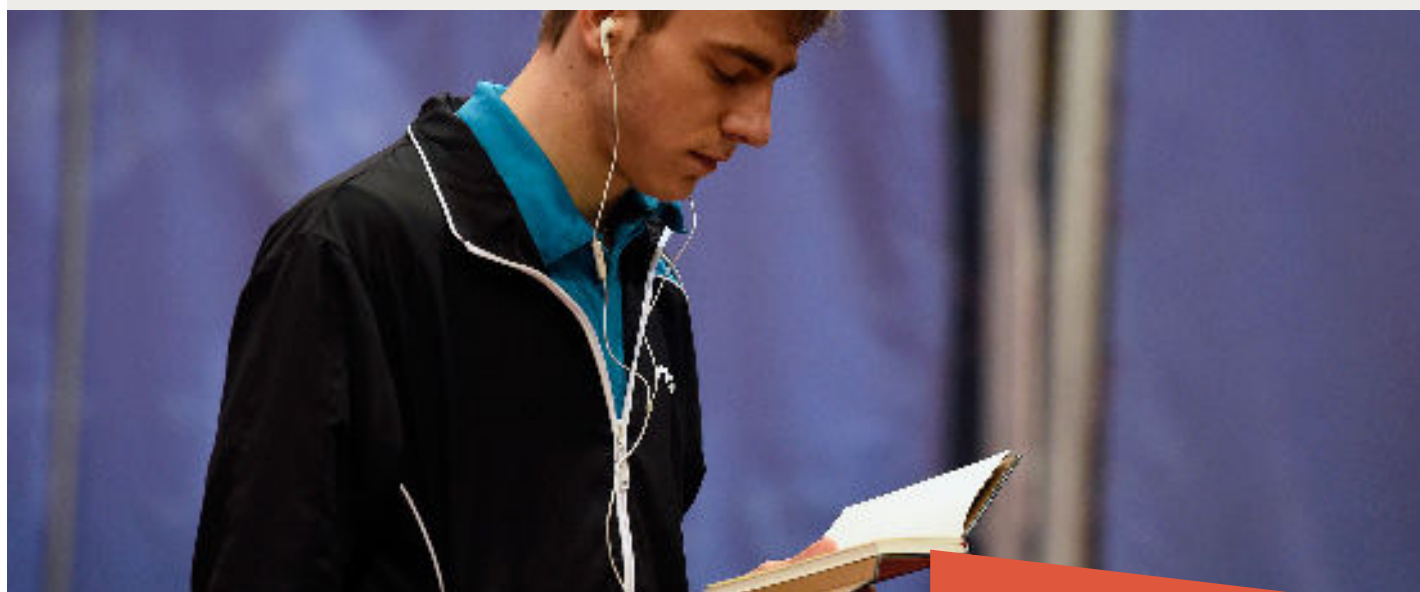
Nadine Ret

formation@fftt.email

PRÉPARATION MENTALE EN TENNIS DE TABLE

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Être capable d'enrichir sa démarche d'entraîneur (à l'entraînement et en compétition) par la prise en compte de l'aspect psychologique
- ▶ Rendre ses joueurs plus efficaces en leur permettant de mieux gérer leur stress en compétition
- ▶ Maîtriser les outils de base de la préparation mentale (relaxation, sophrologie, gestion des émotions)

CONTENU

- ▶ Le fonctionnement du cerveau (conscience/ inconscience et sommeil, rationalisme et intuition...)
- ▶ Le duel, c'est quoi ? Que faisons-nous à l'entraînement ?
- ▶ Apprentissage et éducation mentale
- ▶ Sophrologie et préparation mentale

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques et éducateurs de clubs, bénévoles ou professionnels

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés, observations et expérimentation
- ▶ Echanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian Gaubert (DTN adjoint en charge de la formation)

INTERVENANT

Cadre technique national

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 255 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

17 heures réparties sur 3 jours

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret

formation@fftt.email

FORMATION DE FORMATEURS « ACCÈS DES JEUNES AUX RESPONSABILITÉS »

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Comprendre les mécanismes des méthodes actives
- ▶ Connaître les principes de bases de la pédagogie active et des théories de l'apprentissage
- ▶ Acquérir des techniques d'animation, de gestion et de dynamique de groupe

CONTENU

- ▶ Les méthodes actives : principes de bases de la pédagogie active et des théories de l'apprentissage
- ▶ La conception d'une formation : de la construction théorique à l'adaptation sur le terrain
- ▶ L'évaluation du processus : de la conception à sa mise en œuvre

PUBLIC CONCERNÉ

Formateurs intervenants au sein de la Filière fédérale de formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en 3 temps :

- ▶ Théorie : 14h
- ▶ Expérimentation (lors d'une formation avec les jeunes : 14h)
- ▶ Mise en place d'une formation sur son territoire (modalité de validation)

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian Gaubert (DTN adjoint en charge de la formation)

INTERVENANTS

Formateurs de la branche technique
Intervenants extérieurs

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Conception, réalisation et évaluation d'une formation « Accès des jeunes aux responsabilités » au sein de son comité ou de sa ligue.
- ▶ Attestation de formation

€ TARIF

Frais administratifs et pédagogiques minimum : 420 €
Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation



DURÉE DE LA FORMATION

28 heures réparties sur 2 fois 2 jours



INSCRIPTION

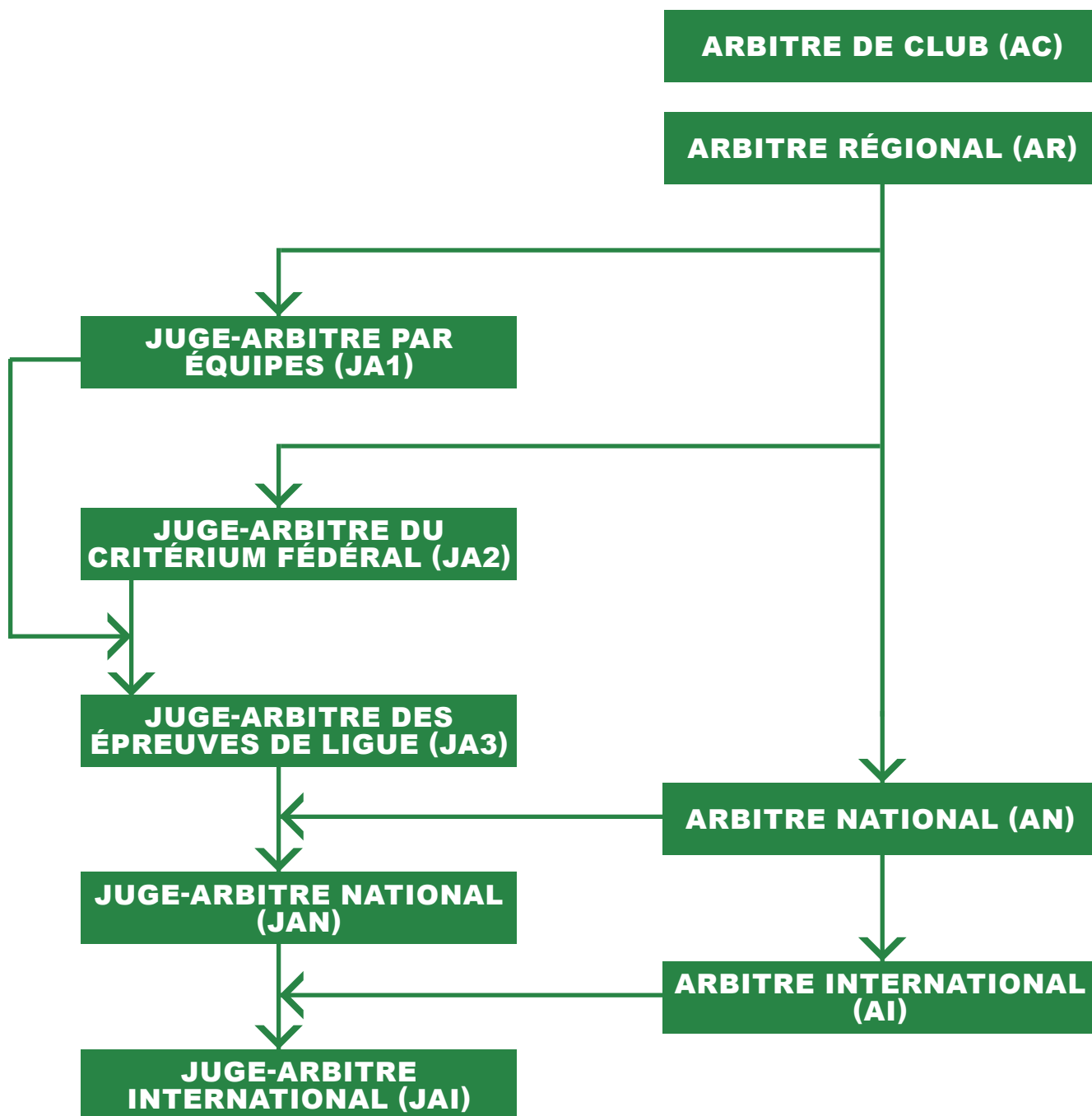
FFTT - IFEF
Nadine Ret
formation@fftt.email

GUIDE DES FORMATIONS

2022-2023

ARBITRE & JUGE-ARBITRE

DEVENIR « ARBITRE » ET « JUGE-ARBITRE »



Aménagement pour les personnes en situation de handicap

La demande devra être adressée, par le responsable formation arbitrage de la CREF, au moins 15 jours avant la formation à la responsable nationale de la branche formation arbitrage, accompagnée d'un avis médical d'aménagement d'examens récent émanant d'un médecin agréé MDPH, et, éventuellement, de la copie des aménagements prononcés pour les cursus scolaires ou universitaires. Les aménagements seront alors transmis en retour à la CREF Arbitrage du candidat, éventuellement accompagnés de documents adaptés.

ARBITRE DE CLUB (AC)

DIPLÔME FÉDÉ-

CREF



OBJECTIF

Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions départementales de tennis de table

CONTENU

Connaissance de base des règles du jeu du tennis de table et des procédures d'arbitrage

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les licenciés traditionnels à la FFTT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Stage pratique dans l'aire de jeu d'une salle de sport
- ▶ Études de cas simples

RESPONSABLE

Le responsable « Arbitrage » de votre ligue

INTERVENANTS

Formateurs arbitre/juge-arbitre 1^{er} degré (nommés par la CREF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « arbitre de club » (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 30 €

Possibilité de prise en charge partielle par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental

🕒 DURÉE

4 heures sur une 1/2 journée

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu fixés par la CREF de votre ligue

📄 INSCRIPTION

Votre comité départemental ou ligue régionale

ARBITRE RÉGIONAL (AR)

DIPLÔME FÉDÉ-

CREF



OBJECTIF

Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions régionales de tennis de table

CONTENU

- ▶ Connaissance des règles du jeu de tennis de table
- ▶ Application des procédures d'arbitrage

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les licenciés traditionnels à la FFTT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Études de cas

RESPONSABLE

Le responsable « Arbitrage » de votre ligue

INTERVENANTS

Formateurs arbitre/juge-arbitre 1^{er} degré (nommés par la CREF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « Arbitre Régional » (UV théoriques et pratiques à valider)

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 80 €
Possibilité de prise en charge partielle par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

DURÉE

8 heures sur 1 journée
Possibilité de formation à distance par les formateurs habilités (se rapprocher de la CREF de sa région).

DATE ET LIEU

Date et lieu fixés par la CREF de votre ligue

INSCRIPTION

Votre ligue régionale

Information

Les personnes souhaitant passer le diplôme « entraîneur fédéral » doivent valider uniquement la partie théorique de la formation « arbitre régional ». Si elles souhaitent obtenir le grade d'arbitre régional, elles devront passer la partie pratique.

ARBITRE NATIONAL (AN)

DIPLÔME FÉDÉ-

IFEF



OBJECTIF

Être capable d'arbitrer des parties lors des compétitions nationales de tennis de table

CONTENU

- ▶ Connaissance approfondie des règles du jeu de tennis de table
- ▶ Application des procédures d'arbitrage pour le haut niveau

PUBLIC CONCERNÉ

Diplômés arbitre régional (AR) depuis 2 saisons (si licenciés traditionnels à la FFTT)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Claude Raeckelboom
(responsable national du groupe Formation AN - IFEF Arbitrage)

INTERVENANTS

Formateurs arbitre national (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « arbitre national » (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 24h sur 6 jours réparties de la manière suivante :
3 jours de formation et de présélection
3 jours d'exams

📄 INSCRIPTION

Claude Raeckelboom
claudae.raeckelboom@wanadoo.fr

📍 INFORMATION

- Formation continue :
- ▶ Supervisions lors de compétitions
 - ▶ Théorique, sur invitation IFEF

Préparation arbitrage international :
Des examens d'arbitre international, réservés aux arbitres nationaux classés A, sont organisés toutes les années paires par la Fédération internationale de tennis de table (ITTF).

Une préparation à l'examen d'arbitre international sera proposée aux arbitres nationaux candidats dans les mois précédents.

www.ittf.com

JUGE-ARBITRE PAR ÉQUIPES (JA1)

DIPLÔME FÉDÉ-

CREF



OBJECTIF

Être capable de diriger les rencontres par équipes de tennis de table de tous niveaux (sauf pro A et pro B)

CONTENU

Connaissance des règlements du championnat par équipes à tous les niveaux

PUBLIC CONCERNÉ

Licenciés traditionnels à la FFTT, majeurs, diplômés arbitre régional (AR)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Étude de cas

RESPONSABLE

Le responsable « Arbitrage » de votre ligue

INTERVENANTS

Formateurs arbitre/juge-arbitre 1^{er} degré (nommés par la CREF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « juge-arbitre par équipes (JA1) » (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 90 €
Possibilité de prise en charge partielle par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

🕒 DURÉE

8 heures sur 1 journée
Possibilité de formation à distance par les formateurs habilités (se rapprocher de la CREF de sa région).

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu fixés par la CREF de votre ligue

📄 INSCRIPTION

Votre ligue régionale

JUGE-ARBITRE DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL (JA2)

DIPLÔME FÉDÉ-

CREF



OBJECTIF

Être capable de diriger le Critérium fédéral de tennis de table (départemental ou régional)

CONTENU

- ▶ Connaissance du règlement du Critérium fédéral
- ▶ Apprentissage de la gestion sportive (mise en poule, classement des poules, élaboration et suivi des tableaux spécifiques au Critérium fédéral)
- ▶ Utilisation basique de SPID Déconnecté (SPIDD)

PUBLIC CONCERNÉ

Licenciés traditionnels à la FFTT, majeurs et diplômé arbitre régional (AR)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Étude de cas

RESPONSABLE

Le responsable « Arbitrage » de votre Ligue

INTERVENANTS

Formateurs juge-arbitre 2^e et 3^e degré (nommés par la CREF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Examens théoriques et pratiques
- ▶ Direction d'un tour de Critérium fédéral avec un formateur
- ▶ Diplôme de « juge-arbitre du Critérium fédéral (JA2) » (UV théoriques et pratiques à valider)

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 200 €
Possibilité de prise en charge par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

DURÉE

16 heures : 4 séances en visio et 1 journée en présentiel

DATE ET LIEU

Date et lieu fixés par la CREF de votre ligue

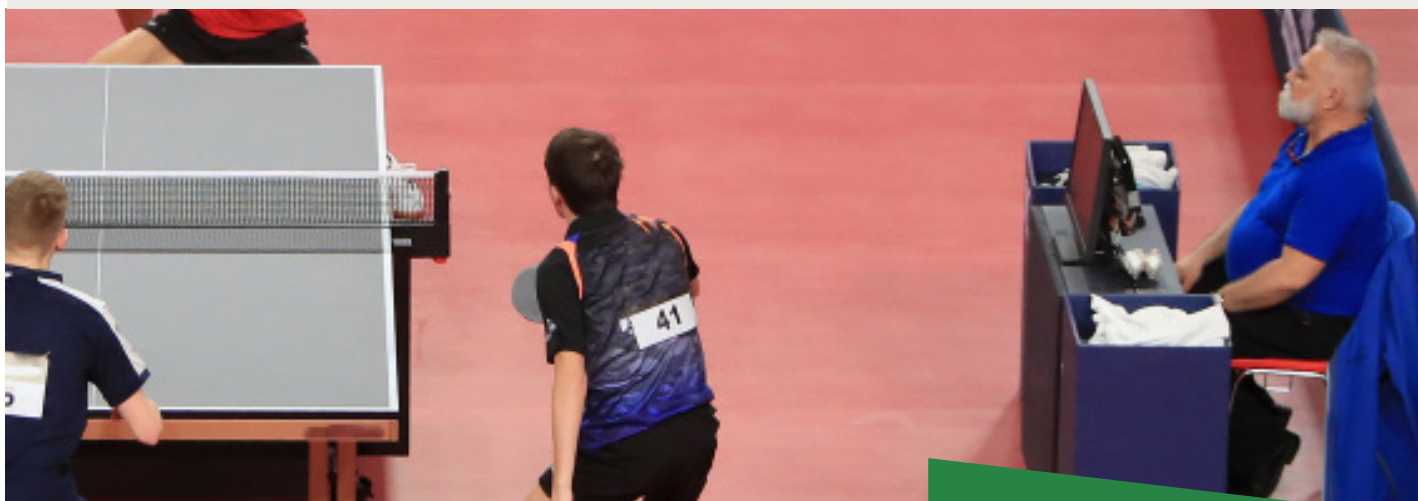
INSCRIPTION

Votre ligue régionale

JUGE-ARBITRE DES ÉPREUVES DE LIGUE (JA3)

DIPLÔME FÉDÉ-

CREF



OBJECTIF

Être capable de diriger les épreuves de ligue de tennis de table

CONTENU

- ▶ Connaissance du règlement de toutes les compétitions régionales
- ▶ Gestion sportive, mise en œuvre de différentes techniques (poules, tableaux, tirages au sort)
- ▶ Organisation d'une compétition (horaire général, plan de salle et plan d'occupation des tables...)
- ▶ Notions de conduite d'une compétition et de psychologie du juge-arbitrage

PUBLIC CONCERNÉ

Licenciés traditionnels à la FFTT diplômés JA1 et JA2

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Etude de cas

RESPONSABLE

Responsable de la branche « Arbitrage » de votre ligue

INTERVENANTS

Formateurs juge-arbitre 2^e et 3^e degré (nommés par la CREF Arbitrage ou le responsable arbitrage de la zone)

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Examens théoriques et pratiques
- ▶ Direction d'une épreuve de ligue avec un formateur
- ▶ Diplôme de «juge-arbitre des épreuves de ligue (JA3)» (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 220 €
Possibilité de prise en charge par votre ligue régionale et/ou votre comité départemental
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

🕒 DURÉE

18 heures : 5 séances en visio et 1 journée en présentiel

📍 DATE ET LIEU

Date et lieu de formation fixés par la CREF de votre Ligue ou communs avec les ligues limitrophes

📄 INSCRIPTION

Votre ligue régionale

JUGE-ARBITRE NATIONAL (JAN)

DIPLÔME FÉDÉ-

IFEF



OBJECTIF

Être capable de diriger les compétitions nationales de tennis de table

CONTENU

- ▶ Connaissance complète des règlements sportifs des épreuves nationales
- ▶ Approfondissement des techniques de gestion sportive d'une épreuve
- ▶ Organisation d'une épreuve nationale, mise en place du protocole
- ▶ Animation d'une équipe d'arbitrage

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Licenciés traditionnels à la FFTT, majeurs et diplômés arbitre national (AN) depuis 1 saison et juge-arbitre des épreuves de ligue (JA3) depuis 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation
- ▶ Passer les grades intermédiaires de responsable des épreuves et de responsable des arbitres (au cours de la formation JAN)
- ▶ Direction de deux épreuves l'une en tant que juge-arbitre adjoint l'autre en tant que juge-arbitre

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Vincent Blanchard (responsable national de la formation JAN - IFEF Arbitrage)

INTERVENANTS

Formateurs de juge-arbitre national (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme «juge-arbitre national (JAN)» (UV théoriques et pratiques à valider)

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 3 jours

📄 INSCRIPTION

Vincent Blanchard
blanchardvincent@orange.fr

📍 INFORMATION

Pour les JAN en activité, formation continue périodique sur invitation IFEF.

Les formations et examens de juge-arbitre international, réservés aux juges-arbitres nationaux, sont organisés par la Fédération Internationale de Tennis de Table (ITTF).

www.ittf.com

GUIDE DES FORMATIONS

2022-2023

DIRIGEANT

VALORISATION ET RECONNAISSANCE DES DIRIGEANTS (NIVEAU 1)

FORMATION FÉDÉRALE

IFEFF



OBJECTIF

Acquisition et consolidation de connaissances à la gestion d'une structure pongiste

CONTENU

Bases techniques sur les aspects juridiques (Loi 1901...), fiscaux, sociaux, financiers, sportifs, communication, vie fédérale

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants de clubs, comités et ligues

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours à distance sur Perf'TT 2.0

Supports : Livret d'accueil du nouveau dirigeant, l'extranet Dirigeants (<http://www.fft.com/site/extranet/dirigeants>) et plus généralement www.fft.com

RESPONSABLE

Thibaut Huriez (membre de la branche Formation « Dirigeants »)

MODALITÉS DE VALIDATION

- ▶ Validation par un questionnaire en fin de parcours
- ▶ Attestation de formation

€ TARIF

Gratuit

🕒 DURÉE

Selon la disponibilité du stagiaire, maîtrise individuelle du temps

📄 INSCRIPTION

Inscription : Formulaire accessible sur l'extranet fédéral Dirigeants
[Voir le formulaire](#)

ORGANISME DE FORMATION

CNOSF / CROS / CDOS

EXEMPLE DE FORMATIONS

Le mouvement sportif propose aux dirigeants associatifs des formations de proximité sur des thèmes liés à la gestion associative, à l'emploi, à l'organisation d'événements... Contacter les différentes instances.

Lien : <http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/cat/6/606.php>

ORGANISME DE FORMATION

CoSMoS (Conseil social du mouvement sportif). **Les formations sont réservées aux adhérents du CoSMoS**

EXEMPLE DE FORMATIONS

Se former aux bases de la fonction employeur, Choisir un contrat de travail et gérer le temps de travail, Actualités droit social et CCNS : mettre en œuvre les nouvelles dispositions législatives et conventionnelles.

Lien : <http://cosmos.asso.fr/>

ORGANISME DE FORMATION

ITTF (International Table Tennis Federation)

EXEMPLE DE FORMATIONS

ITTFDNA (Developing National Associations) – module en ligne en anglais

CONTENU

Gouvernance, finance, travail en équipe, ressources humaines, l'organisation de compétitions, le marketing et la promotion.

Lien : <https://dna.ittfeducation.com/?lang=fr>

ORGANISME DE FORMATION

AFDAS (OPCO de la branche du sport) et branche du sport

EXEMPLE DE FORMATIONS

Développement de la structure, communication, évaluation des risques professionnels.

Lien : <https://www.afdas.com/entreprises/services/acheter/offre-de-formation-sport>
<https://www.afdas.com/entreprises/services/professionnaliser/trouver-une-formation/offre-de-formation-cle-en-main#des-formations-de-qualite-a-cout>

GUIDE DES FORMATIONS

2022-2023

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

OBJECTIF

Être capable d'utiliser et d'exploiter le logiciel fédéral SPID

CONTENU

- ▶ Utiliser et exploiter les différents espaces de SPID Administratif et SPID Web
- ▶ Renseigner les différentes bases de données du logiciel
- ▶ Cas pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, secrétaires administratifs et responsables de formation de ligues et comités

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

INTERVENANTS

Formateurs FFTT habilités

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 55 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : à déterminer par la CREF de votre ligue

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

7 heures réparties sur 1 journée

📍 DATE ET LIEU

- ▶ Niveau départemental ou régional
- ▶ Date et lieu à fixer par la CREF de votre ligue en accord avec l'IFEF

📄 INSCRIPTION

Président de la CREF de votre ligue
Voir vos interlocuteurs « Formation »
territoriaux (page 6)

GUIDE DES FORMATIONS

2022-2023

DÉVELOPPEMENT

PING SANTÉ BIEN-ÊTRE - MODULE A

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

Pouvoir encadrer des publics relevant de l'Activité Physique Adaptée.
Encadrer des publics ne présentant pas de limitations ou des limitations minimales.

CONTENU THÉORIQUE

- ▶ Connaissances des publics et des bénéficiaires d'activités « Activités Physiques Adaptées », principes généraux de la réglementation à la pratique physique et sportive, questionnaire santé
- ▶ Test d'évaluation de la forme
- ▶ Les bienfaits de l'activité physique sur le vieillissement et la prévention de certaines maladies chroniques
- ▶ Les bases de la diététique
- ▶ Conduite à tenir lors d'un arrêt cardiaque, alerte, principe de mise en œuvre de la défibrillation

CONTENU PRATIQUE

- ▶ Préparation physique adaptée aux publics reçus
- ▶ Test d'évaluation de la forme
- ▶ Séance Ping Santé : mise en œuvre d'une pratique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP)
- ▶ Révision du module PCS1 (alerte, mise en œuvre d'une RCP, base de la défibrillation)

CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire de l'animateur fédéral (AF) ou équivalences APA (Activité physique adaptée) ou E3S (Éducateur spécialisé en sport santé)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Théorie, échanges et expérimentation pratique, exercices en salle avec mise en application

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Lucie Coulon et Caroline Turlotte (médecin fédéral)

MODALITÉ DE VALIDATION

Présentiel permanent sur la séquence + QCM de fin de formation

INTERVENANTS

Médecin Fédéral ou autre médecin de Ligue (module décentralisé) + éducateurs sportifs confirmés en sport santé (DEJEPS ou DESJEPS ou professeur de sport) de la Commission sport Santé Bien-Être + invités thématiques

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 250 €

DURÉE DE LA FORMATION

14h réparties sur 2 jours

INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret : formation@fft.email
ou Lucie Coulon : lucie.coulon@fft.email

MONITEUR DE PING SUR ORDONNANCE MODULE B

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF

OBJECTIFS

Pouvoir encadrer des personnes en ALD ne présentant pas de limitations fonctionnelles, présentant des limitations fonctionnelles minimales ou présentant des limitations fonctionnelles modérées à la condition, dans ce dernier cas, d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (sur prescription médicale) et voulant s'entretenir physiquement à partir du tennis de table.

CONTENU THÉORIQUE

- ▶ Aspects légaux : points essentiels sur la Loi des usagers et des maladies 2002, les ARS plans nationaux, PRSSBE, réseaux, le principe du Sport Santé (autonomie de pratique, auto-soin, compétences psycho-sociales et adaptation)
- ▶ Les différents types de prévention
- ▶ Publics inactifs porteurs de maladies chroniques et ALD
- ▶ Présentations médicales : fiche mesures générales, la physiologie de l'effort, fiches spécifiques sur les pathologies
- ▶ Le plan d'organisation des secours sur site et travail personnel encadré : conception du plan d'intervention des secours spécifique à chaque stagiaire
- ▶ Ateliers : constructions pédagogiques en fonction de pathologie

CONTENU PRATIQUE

- ▶ Utilisation du carnet de suivi du patient
- ▶ Tests spécifiques aux pathologies chroniques
- ▶ Évaluations du niveau d'AP actuel et de la motivation
- ▶ Révisions premiers secours : mise en situation d'un accident de pratique (arrêt cardiaque, malaise, blessure...)
- ▶ Ateliers : pratiques d'AP adaptées aux pathologies : (4h)
- ▶ RASP (régulier, adapté, sécurisé et progressif)
- ▶ Tolérance et autonomie
- ▶ Conception d'un cycle complet pour une pathologie

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Avoir validé le module A « animateur de Ping Santé Bien-Être » (ou équivalence accordée par la commission Sport-Santé)
- ▶ Être titulaire de l'animateur fédéral (AF) ou équivalences APA (Activité physique adaptée) ou E3S (Éducateur spécialisé en sport santé)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Théorie, échanges et expérimentation pratique, exercices en salle avec mise en application

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Lucie Coulon et Caroline Turlotte (médecin fédéral)

MODALITÉ DE VALIDATION

Présentiel permanent sur la séquence + QCM de fin de formation + évaluation entretien avec le jury

INTERVENANTS

Médecin fédéral ou autre médecin de ligue (module décentralisé) + éducateurs sportifs confirmés en sport santé (DEJEPS ou DESJEPS ou professeur de sport) de la Commission sport santé fédérale + invités thématiques

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 360 €

DURÉE DE LA FORMATION

24h réparties sur 3 jours

INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret : formation@fftt.email

ou Lucie Coulon : lucie.coulon@fftt.email

PING SANTÉ MALADIE D'ALZHEIMER

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF

OBJECTIFS

Acquérir un savoir-faire et un savoir-être spécifiques à l'accompagnement de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

LES PERSONNES FORMÉES SERONT EN CAPACITÉ DE

- Connaître les signes et les symptômes liés à la pathologie et à son évolution.
- Identifier les besoins de la personne et favoriser son autonomie via la pratique du tennis de table.
- Proposer des réponses appropriées aux demandes et expressions comportementales des pratiquants.

CONTENU THÉORIQUE

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées

- Les différences entre vieillissement normal et pathologique : processus des lésions cérébrales, épidémiologie, point sur les connaissances actuelles
- Les fonctions cognitives et leurs altérations dans l'évolution de la maladie
- Les maladies apparentées : dégénérescences fronto-temporales, la maladie à corps de Lewy, les atteintes vasculaires
- Les répercussions des troubles cognitifs et psycho-comportementaux sur le quotidien de la personne malade et son entourage
- Le vécu des troubles cognitifs de la personne malade : dévalorisation, perte des repères identitaires, angoisses corporelles, régression psycho-affective
- Soins relationnels : communication verbale et non-verbale, importance du toucher et d'un environnement adapté

CONTENU PRATIQUE

- Ateliers : constructions pédagogiques en fonction de la pathologie (construction de séances), mise en pratique, gestion de groupe, animation de séance

MODALITÉS D'ACCÈS

Questionnaire à remplir pour la pré-inscription

PUBLIC VISÉ

Cette formation est à destination :

- des éducateurs formés «ping santé module B»
- des éducateurs encadrant un créneau «Ping Alzheimer»

PRÉREQUIS

Avoir fait la formation «Ping santé module B» ou être inscrit à la prochaine session

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation mise en situation pédagogique, Attestation de réussite

PROFIL DU / DES FORMATEUR(S)

Psychologue
Kinésithérapeute
Professeur de sport, CTS coordinatrice du Ping santé

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Théorie, échanges et expérimentation pratique, exercices en salle avec mise en application

Moyens et supports pédagogiques : Alternance de phases théoriques et de mises en pratique », cours (PPT) et contenu multimédia (vidéo)

Documents supports, diaporama, cas pratiques en salle (séances), QCM et travaux en groupes

TARIF

- Frais administratifs et pédagogiques : 250 €

DURÉE DE LA FORMATION

14h réparties sur 2 jours

INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret : formation@fftt.email

ou Lucie Coulon : lucie.coulon@fftt.email

PING SANTÉ MALADIE DE PARKINSON

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF

OBJECTIFS

Acquérir un savoir-faire et un savoir-être spécifiques à l'accompagnement de la personne atteinte de la maladie de Parkinson ou d'une maladie apparentée.

LES PERSONNES FORMÉES SERONT EN CAPACITÉ DE

- ▶ Connaître les signes et les symptômes liés à la pathologie et à son évolution.
- ▶ Identifier les besoins de la personne et favoriser son autonomie via la pratique du tennis de table.
- ▶ Proposer des réponses appropriées aux demandes et expressions comportementales des pratiquants.

CONTENU THÉORIQUE

- ▶ La maladie de Parkinson
- ▶ Les maladies apparentées
- ▶ Les répercussions des troubles cognitifs et psycho-comportementaux sur le quotidien de la personne malade et des aidants
- ▶ Les moyens utiles et simples pour interagir avec le malade
- ▶ Les scénarii de réactions comportementales du malade et la nécessaire adaptation de l'entourage

CONTENU PRATIQUE

- ▶ Ateliers : constructions pédagogiques en fonction de la pathologie (construction de séances), mise en pratique, gestion de groupe, animation de séance

MODALITÉS D'ACCÈS

Questionnaire à remplir pour la pré-inscription

PUBLIC VISÉ

Cette formation est à destination :

- ▶ des éducateurs formés «ping santé module B»
- ▶ des éducateurs encadrant un créneau «Ping Parkinson»

PRÉREQUIS

Avoir fait la formation «Ping santé module B» ou être inscrit à la prochaine session

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation mise en situation pédagogique, Attestation de réussite

PROFIL DU / DES FORMATEUR(S)

Psychologue
Kinésithérapeute
Professeur de sport, CTS coordinatrice du Ping santé

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Théorie, échanges et expérimentation pratique, exercices en salle avec mise en application

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 250 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

14h réparties sur 2 jours

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF
Nadine Ret : formation@fftt.email
ou Lucie Coulon : lucie.coulon@fftt.email

LE TENNIS DE TABLE EN MILIEU CARCÉRAL

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

« Armer » les éducateurs pour intervenir en milieu carcéral :

- ▶ Comprendre les spécificités du milieu et du public
- ▶ Connaître les conditions et modalités d'intervention
- ▶ Être capable de mettre en place des projets et des principes pédagogiques adaptés à ce public
- ▶ Connaître des méthodes et outils pour intervenir dans le milieu carcéral

CONTENU

- ▶ Les particularités du public en milieu carcéral
- ▶ La mise en place d'un projet
- ▶ Les spécificités du milieu et les méthodes et outils utiles pour y intervenir

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres techniques bénévoles ou professionnels

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Documents supports (diaporamas, dossiers...)
- ▶ Travaux en groupes, retour d'expériences, études de cas
- ▶ Mise en pratique en centre pénitentiaire

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Nicole Coury (responsable de la commission fédérale « Insertion »)

INTERVENANTS

Cadres techniques intervenant en centre pénitentiaire, élus fédéraux en charge de l'insertion

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 210 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 14 heures réparties sur 2 jours

INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret

formation@fft.email



OBJECTIFS

- ▶ Faire découvrir les fondamentaux de l'activité, en lien avec le temps scolaire
- ▶ Connaître l'outil pédagogique co-construit avec l'USEP
- ▶ Apprendre à mettre en place une animation ping en temps scolaire
- ▶ Organiser une rencontre entre les 3 référents départementaux (comités TT, délégués USEP, CPD) pour créer un réseau « éduc'ping primaire » sur chaque territoire

CONTENU

- ▶ Présentation et mise en pratique des ateliers
- ▶ Situations compétitives variées, favorisant la réussite de chaque élève
- ▶ Réflexion sur la gestion des temps de repos, l'hygiène et la diététique
- ▶ Débat associatif sur les enjeux et valeurs à véhiculer
- ▶ Temps d'échange formel entre les référents départementaux

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Référents régionaux et départementaux éduc'ping primaire (cadres techniques et/ou élus), éducateurs de clubs bénévoles ou professionnels
- ▶ Délégués départementaux USEP, CPC et CPD de l'Éducation nationale, enseignants

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés, observations et expérimentation
- ▶ Échanges, discussions

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Mickaël Mevellec (CTN, en charge d'Éduc'Ping primaire à la FFTT)

INTERVENANTS

- ▶ CTN en charge d'Éduc'Ping primaire
- ▶ Cadres techniques régionaux
- ▶ Formateurs régionaux USEP

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation, après présence complète à tous les temps de formation.

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : pris en charge par la FFTT et l'USEP
- ▶ Frais de restauration : en fonction du lieu de la formation
- ▶ Frais de déplacement : à la charge des participants

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 6 heures sur une journée du mercredi (3h30 le matin et 2h30 l'après-midi)

📄 INSCRIPTION

Auprès de la ligue accueillant cette formation.

SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BADMINTON

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

- ▶ Être capable d'identifier les différentes problématiques liées au développement durable dans sa structure (club, comité et ligue)
- ▶ Être capable de concevoir un projet et des outils pour apporter une valeur ajoutée à sa structure
- ▶ Être capable d'organiser une éco-manifestation

CONTENU

- ▶ Analyser les différents piliers du développement durable transposable sur sa structure
- ▶ Construire un plan d'actions développement durable et ses outils
- ▶ Évaluer les actions pour mieux en rendre compte

CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Dirigeants de clubs, comités et ligues
- ▶ Agents de développement
- ▶ Cadres professionnels et bénévoles (y compris arbitrage)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Fiche label FFTT « Ping durable »
- ▶ Tables rondes
- ▶ Retours d'expériences

RESPONSABLE

Sandrine Ralaiarison (chargée de mission développement durable à la FFTT)

INTERVENANTS

Ministère des Sports, FF Badminton, personnes qualifiées extérieures

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de réussite

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 80 €
Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires

🕒 DURÉE

15 heures

Les 21 et 22 novembre à Nantes
Organisation Ligue Pays de la Loire

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF

Nadine Ret
formation@fftt.email

Renseignements

fftt.devdurable@yahoo.fr



GUIDE DES FORMATIONS

2022-2023

FORMATEUR

FORMATION DE FORMATEURS FFTT

Technique – Arbitrage – Dirigeant
Salariés administratifs et de développement

FORMATION FÉDÉRALE

IFEF



OBJECTIFS

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- ▶ Préparer une séance de formation en fonction des objectifs fixés
- ▶ Transmettre les compétences attendues par à une pédagogie adaptée
- ▶ Réguler un groupe de stagiaires
- ▶ Évaluer les résultats de la formation dispensée

DESCRIPTION

- ▶ Comprendre le rôle du formateur occasionnel
- ▶ Accueillir et Informer
- ▶ Intégrer les conditions d'apprentissage chez l'adulte
- ▶ Identifier les points clés à transmettre
- ▶ Former au poste de travail
- ▶ Accompagner
- ▶ Etablir son propre retour d'expérience en situation de formateur

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant animer occasionnellement une session de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Un questionnaire préalable est complété par chaque stagiaire en amont de la formation, afin de connaître leur profil et recenser leurs attentes

INTERVENANT

Formatrice consultante en communication, spécialisée dans la formation de formateurs et l'AFEST

MODALITÉS DE VALIDATION

Un exercice est proposé à la fin de chaque module. Sa validation permet au formateur de présenter le module suivant. Nous assurons ainsi un contrôle continu des connaissances Un quizz d'évaluation des acquis est complété en fin de session

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 240 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : en fonction du lieu de la formation

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

14 heures réparties sur 2 jours

📄 INSCRIPTION

FFTT - IFEF
Nadine Ret
formation@fftt.email

FORMATION DE FORMATEURS D'ESCORTES ET DE DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL

FORMATION CONTI-

CNOSF



OBJECTIFS

- ▶ Être en mesure de répondre à l'obligation réglementaire
- ▶ Respecter les procédures d'un contrôle antidopage
- ▶ Être capable d'établir un cahier des charges de la fédération dans le cadre de la mise en place d'un contrôle antidopage
- ▶ Comprendre les missions d'une escorte
- ▶ Comprendre les missions d'un délégué fédéral

PUBLIC CONCERNÉ

- ▶ Formateurs d'escortes de fédérations
- ▶ Formateurs de délégués fédéraux dans le cadre d'un contrôle anti-dopage
- ▶ Escorte
- ▶ Délégué fédéral

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation de formateur

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Organisme de formation du CNOSF

INTERVENANTS

Patrick Magaloff (directeur Sport/Santé - Commission médicale du CNOSF)
Éthique Sports Services (Denis Gutierrez, Philippe Pommiez, Franck Migeon)

MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

TARIF

Voir auprès du service formation du CNOSF

DURÉE DE LA FORMATION

5 heures

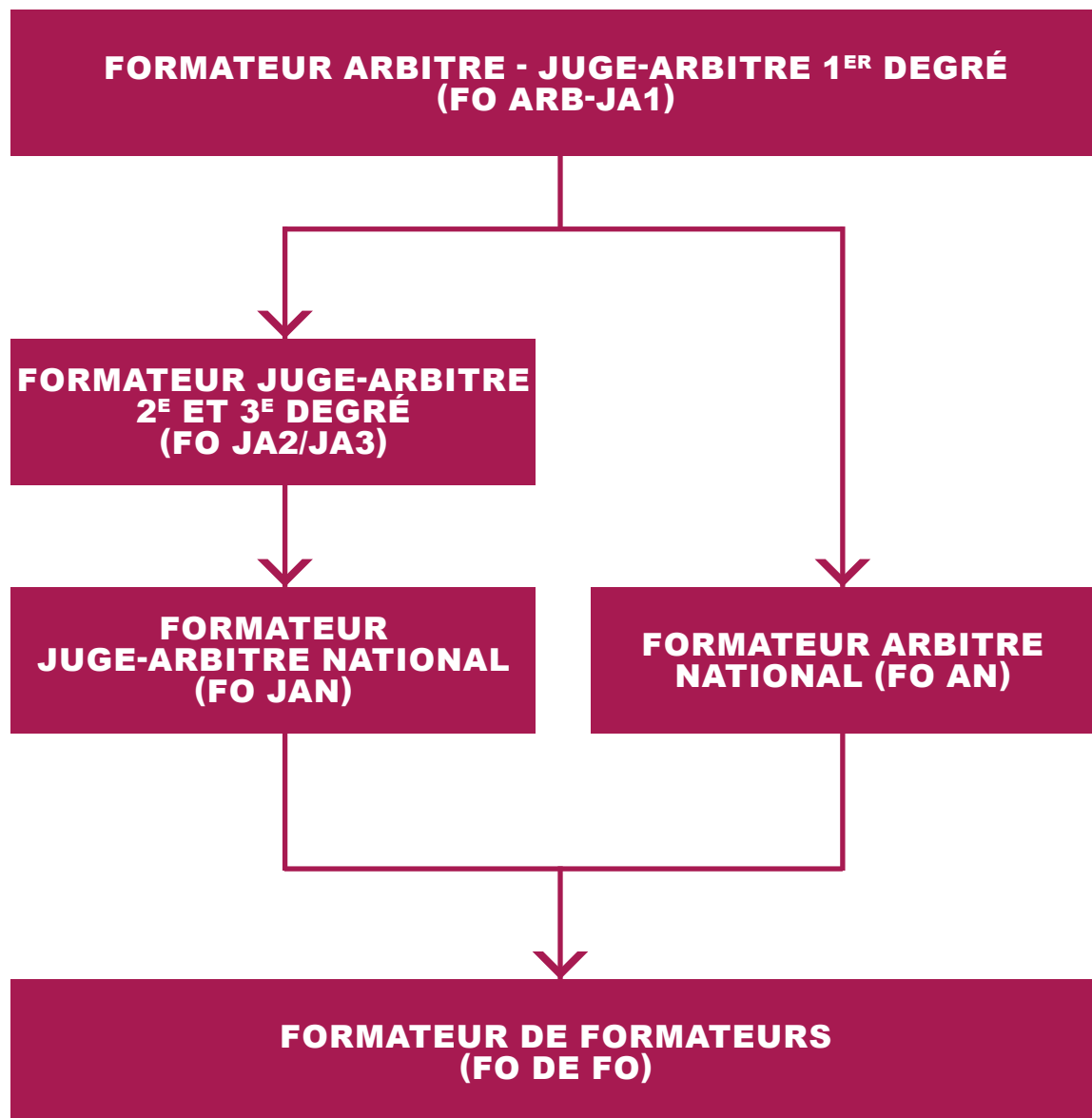
LIEU DE LA FORMATION

CNOSF
1 avenue pierre de Coubertin
75013 PARIS

INSCRIPTION

Auprès du service formation du CNOSF

DISPOSITIF DE FORMATIONS « FORMATEURS ARBITRAGE ET JUGE-ARBITRAGE »



FORMATEUR ARBITRE - JUGE-ARBITRE

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des arbitres de clubs (AC), des arbitres régionaux (AR) et des juges-arbitres par équipes (JA1)

CONTENU

- ▶ Approfondissement des connaissances des règles du jeu et du règlement sportif du championnat par équipes
- ▶ Méthodes et outils pédagogiques pour adultes
- ▶ Les relations de groupe
- ▶ Préparer et gérer une formation

PUBLIC CONCERNÉ

Être juge-arbitre par équipes (JA1) depuis au moins 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation de formateur

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian David (responsable national de la formation des FO ARB-JA1 - IFEF Arbitrage)

INTERVENANT

Formateurs de formateurs arbitrage (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Examen théorique
Examen pédagogique
Formation en double avec un FO ARB-JA1 confirmé
Diplôme «Formateur arbitre - juge-arbitre 1^{er} degré (FO ARB-JA1)» après 1 saison de pratique

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 4 jours

📄 INSCRIPTION

Christian David
cj david@wanadoo.fr

Information

Deux présentations au maximum
Formation continue périodique, en regroupement géographique, sur invitation IFEF (8h)

FORMATEUR JUGE-ARBITRE 2^E ET 3^E DEGRÉ (FO JA2-JA3)



IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des juges-arbitres 2^e (JA2) et 3^e degré (JA3)

CONTENU

- ▶ Approfondissement des connaissances et compétences de juge-arbitre 2^e degré (JA2) et juge-arbitre 3^e degré (JA3)
- ▶ Pédagogie
- ▶ Etude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Juge-arbitre 3^e degré (JA3) depuis 3 saisons et formateur arbitre - juge-arbitre 1^{er} degré (FO ARB-JA1) depuis au moins 2 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Françoise Lapicque
(responsable de la formation des FO JA2-JA3 - IFEF Arbitrage)

INTERVENANTS

Formateurs de formateurs arbitrage (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Examen théorique
Examen pédagogique
Formation en double avec un formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré (FO JA2-JA3) confirmé
Diplôme «formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré (FO JA2-JA3)» après 1 saison

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 4 jours

📄 INSCRIPTION

Françoise Lapicque
francoise.lapicque@fftt.email

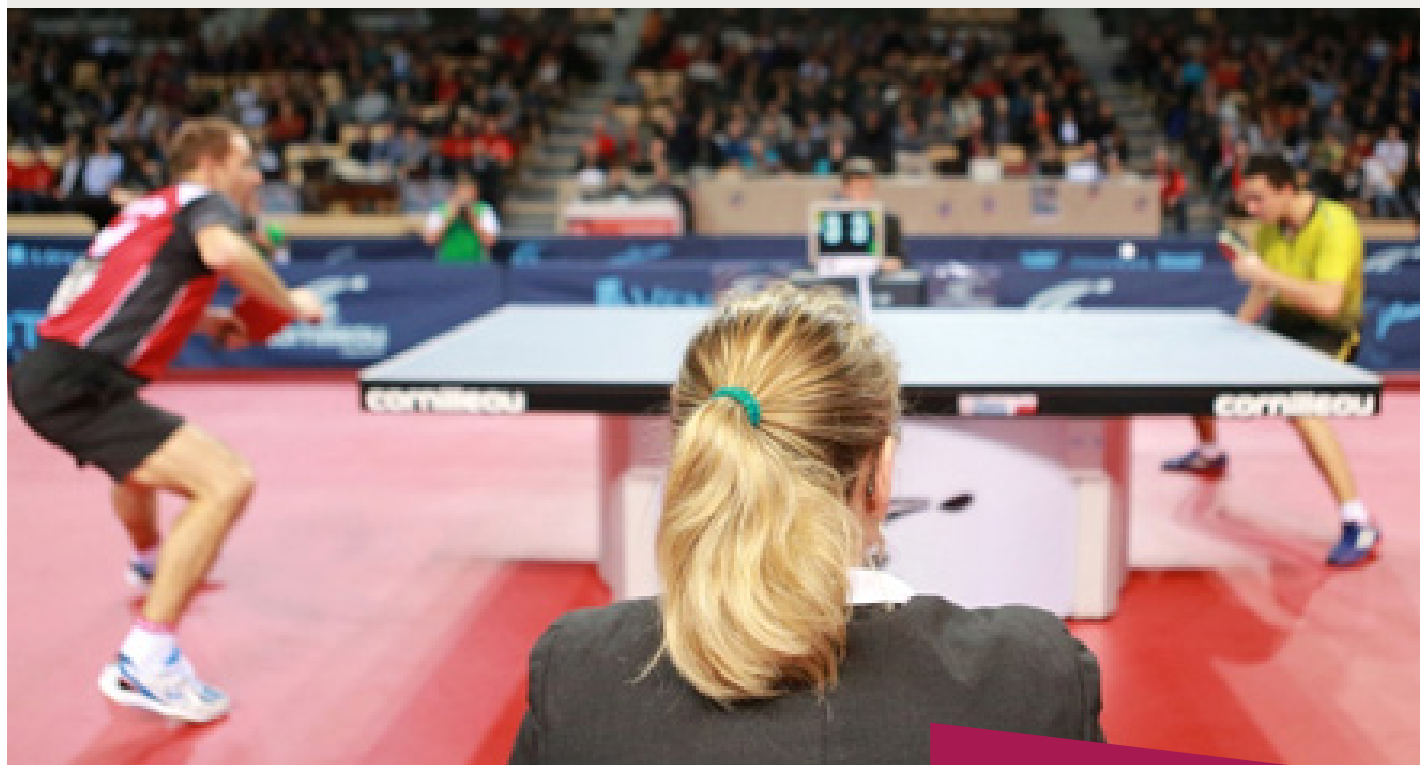
Information

Deux présentations au maximum
Formation continue périodique, en regroupement géographique, sur invitation IFEF (8h)

FORMATEUR JUGE-ARBITRE NATIONAL (FO JAN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des juges-arbitres nationaux (JAN)

PRÉ-REQUIS

- ▶ Être juge-arbitre national (JAN) et formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré
- ▶ (FO JA2-JA3) depuis au moins 2 ans
- ▶ Avoir suivi la « formation des formateurs FFFT »

ACCESSION AU GRADE

Avoir une expérience en double en tant que formateur de juge-arbitre national

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Françoise Lapicque

MODALITÉS DE VALIDATION

Étude des dossiers VCFA des candidats par un jury
Diplôme « Formateur juge-arbitre national (FO JAN) »

€ TARIF

Gratuit

📄 INSCRIPTION

Dossier VCFA à retirer et à renvoyer complété, avant le 1^{er} décembre de la saison en cours, à :

Françoise Lapicque
francoise.lapicque@fftt.email

FORMATEUR ARBITRE NATIONAL (FO AN)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des arbitres nationaux (AN)

CONTENU

- ▶ Approfondissement des connaissances et compétences d'arbitre national (AN)
- ▶ Pédagogie
- ▶ Etude de cas

PUBLIC CONCERNÉ

Arbitre national classé A ou arbitre international et formateur arbitre - juge-arbitre 1^{er} degré (FO ARB-JA1) depuis au moins 3 saisons

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Mises en situation

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Claude Raeckelboom (responsable national de formation AN - IFEF Arbitrage)

INTERVENANTS

Formateurs d'arbitres nationaux et formateurs de formateurs arbitrage (nommés par l'IFEF Arbitrage)

MODALITÉS DE VALIDATION

Diplôme « formateur arbitre national (FO AN) »

€ TARIF

- ▶ Frais administratifs et pédagogiques : 190 €
- ▶ Frais de restauration et d'hébergement : 150 €
- > Soit un coût total de 340 €

🕒 DURÉE DE LA FORMATION

24 heures réparties sur 6 jours

📄 INSCRIPTION

Claude Raeckelboom
claudae.raeckelboom@fftt.email

Information

Deux présentations au maximum
Formation continue périodique, en regroupement géographique, sur invitation IFEF (8h)

FORMATEUR DE FORMATEURS EN ARBITRAGE (FO DE FO)

DIPLÔME FÉDÉRAL

IFEF



OBJECTIF

Être capable de former des formateurs en arbitrage

PRÉ-REQUIS

- ▶ Être arbitre national (AN) ou juge-arbitre national (JAN) depuis 3 ans et formateur arbitre national (FO AN) ou formateur juge-arbitre 2^e et 3^e degré (FO JA2/JA3) depuis 2 ans
- ▶ Avoir suivi la « formation de formateurs FFTT »

ACCESSION AU GRADE

Avoir une expérience en double en tant que formateur de formateur en arbitrage

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Françoise Lapicque

MODALITÉS DE VALIDATION

Étude des dossiers VCFA des candidats par un jury
Diplôme de « Formateur de formateurs en arbitrage »

€ TARIF

Gratuit

📄 INSCRIPTION

Dossier VCFA à retirer et à renvoyer complété, avant le 1^{er} décembre de la saison en cours, à :

Françoise Lapicque
francoise.lapicque@fftt.email

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Selon votre situation, vous pouvez faire financer, tout ou partie, de votre formation (frais pédagogiques, administratifs, voire frais d'hébergement et de restauration, frais de déplacement).

OPCO



Depuis le 1^{er} janvier 2019, la contribution à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage sont rassemblées dans la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance. En pratique, les 2 taxes conservent globalement les mêmes caractéristiques. L'Urssaf collectera la taxe unique à partir de janvier 2021.

L'employeur doit participer au financement des actions de formation continue de son personnel et des demandeurs d'emploi en payant une contribution annuelle quel que soit le nombre de salariés, la nature de l'activité et le statut juridique (entreprise individuelle ou société). Son montant dépend du nombre de salariés.

La contribution, gérée par l'organisme France compétences, est dédiée au financement de l'alternance, du conseil en évolution professionnelle, du développement des compétences des salariés des entreprises de moins de 50 salariés, du compte personnel de formation (CPF) et de la formation des demandeurs d'emploi.

Cette contribution **permet ensuite à l'employeur d'obtenir des financements pour les actions de formations engagées au bénéfice :**

- ▶ De ses **salariés**, en priorité,
- ▶ De ses bénévoles, dès lors que ces actions de formation s'adressent à des dirigeants **bénévoles de structures employeuses** et qu'elles sont en **lien avec les responsabilités exercées par ce dirigeant bénévole au sein de cette structure** (Membres du bureau de l'association : président, trésorier, secrétaire général, ou vice-président).

En ce qui concerne la branche professionnelle du sport, l'OPCO en charge du financement des formations et de l'accompagnement à la professionnalisation est l'Afdas :

<https://www.afdas.com/entreprises/nouveaux-secteurs>

RAPPELS

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

À l'initiative de l'employeur, il précise les actions de formation à mettre en place en fonction des besoins de sa structure et des demandes du salarié et des dirigeants bénévoles. Ce plan de formation doit permettre au salarié de s'adapter, d'évoluer, de se maintenir dans l'emploi ou de développer ses compétences.

L'ALTERNANCE

La formation en alternance a pour objet de professionnaliser au travers de formations associant enseignements théoriques en centre de formation et enseignements pratiques sur le poste de travail. Elle est accessible aux nouveaux embauchés au travers des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, comme aux salariés déjà en poste au travers de la Reconversion ou Promotion par l'alternance (Pro A).

- ▶ Le contrat de professionnalisation
- ▶ Le contrat d'apprentissage
- ▶ La reconversion par l'alternance – Pro A

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux. Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui conjugue des enseignements théoriques en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de formation en situation de travail, au sein de l'entreprise, dans le cadre d'un parcours aménageable et qui permet l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. Il peut s'adresser à des jeunes jusqu'à 30 ans.

LA RECONVERSION PAR L'ALTERNANCE - PRO A

La reconversion ou promotion par l'alternance (Pro A) est un nouveau dispositif effectif au 1^{er} janvier 2019. Elle a pour objet de permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) vous permet de construire ou de sécuriser votre parcours professionnel tout au long de votre vie active. C'est un droit ouvert à tous les actifs. Le montant en euros de votre compte CPF vous permet de financer une action de formation (éligibilité des actions). Ce montant peut être complété par l'abondement de l'Afdas.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet www.moncompteformation.gouv.fr suivant sur lequel vous trouverez une présentation détaillée du CPF, de son fonctionnement ainsi que de la documentation utile et les réponses aux questions les plus fréquentes.

Pour toute question liée au financement de votre formation par un OPCO, vous pouvez contacter directement Nadine Ret sur son adresse email : nadine.ret@fft.email



PÔLE EMPLOI

Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle Emploi avant d'entamer toutes démarches et pour valider votre dossier de formation. Il étudiera votre situation personnelle et votre projet professionnel avec vous.

Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités. Il convient de distinguer deux éléments : le **coût de la formation** et celui de la **rémunération du bénéficiaire de la formation**. Certains dispositifs prévoient ainsi la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

 **ESPACE PÔLE EMPLOI « JE ME FORME »**
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/je-me-forme-@/formation/>

Autres dispositifs de financement pour un demandeur d'emploi :

Vous pouvez également, dans certains cas, faire des demandes de prise en charge des frais de formation auprès des structures suivantes :

- ▶ Votre Conseil Régional
- ▶ Votre Conseil Départemental
- ▶ Votre Mairie
- ▶ L'AGEFIPH
- ▶ Votre CAF
- ▶ Votre Caisse de Retraite.

AUTRES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

En fonction des politiques locales, il peut exister d'autres possibilités de financement de formation, pour les bénévoles et/ou salariés auprès des organismes suivants :

- ▶ Votre Conseil Régional
- ▶ Votre Conseil Départemental
- ▶ Votre EPCI
- ▶ Votre Mairie
- ▶ Vos DDCS / DDCSPP (pour les clubs et comités) et DRJSCS (pour les ligues)

FORMATION DES BÉNÉVOLES D'UNE ASSOCIATION

Le bénévole d'une association, ayant aussi la qualité de salarié ou d'agent public, peut se former dans le cadre de certains congés de formation. Il peut obtenir un certificat de formation à la gestion associative. Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE), il peut valider son expérience associative pour obtenir une certification. L'association qui souhaite organiser des formations peut recourir à différents dispositifs de financement.

Focus le compte engagement citoyen (CEC)

Le bénévole peut bénéficier d'heures de formation pour ses activités associatives à condition que la formation soit éligible au CPF..

Le compte personnel d'activité (CPA) peut notamment être constitué du compte d'engagement citoyen (CEC) qui recense les activités bénévoles ou de volontariat et permet à ce titre d'acquérir des heures sur le compte personnel de formation.

Les heures de formation acquises au titre du CEC peuvent être utilisées pour suivre des formations spécifiques aux bénévoles.

QUELQUES CONSEILS

- ▶ Commencez très tôt votre recherche de financement en amont de votre entrée en formation, notamment au regard des éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide.
- ▶ Ne vous contentez pas d'une seule source de financement : certaines aides peuvent se cumuler.
- ▶ Le droit à une rémunération ou à une aide financière ne signifie pas que vous en bénéficierez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique.
- ▶ N'hésitez pas à consulter les liens utiles (page 60) et contacter les organismes pour plus de précisions.

STA-		
NOM	PRÉNOM	EMAIL
TEL	ADRESSE	
N° DE LICENCE		
<p style="color: yellow; margin-top: 0;">STATUT</p> <p>SALARIÉ - FONCTION :</p> <p>BÉNÉVOLE - FONCTION :</p> <p>DEMANDEUR D'EMPLOI (INSCRIT À PÔLE EMPLOI)</p> <p>TRAVAILLEUR INDÉPENDANT</p>		
STRUCTURE		
CLUB, COMITÉ OU	NUMÉRO DE CLUB, COMITÉ OU LIGUE	NUMÉRO DE SIRET
NOM DU RESPONSABLE	FONCTION	
TÉL	EMAIL	
SESSION DE FORMATION		
SESSION DU	AU	
INTITULÉE DE LA FORMATION	LIEU	MONTANT
FINANCEMENT DE LA FORMATION		
AUTOFINANCEMENT		
FINANCEMENT PAR LA STRUCTURE		
PARTICIPATION OPKO (EX : AFDAS)		
AUTRE (CONSEIL RÉGIONAL, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, PÔLE EMPLOI, ETC)		

Bulletin d'inscription à renvoyer à :
 Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation,
 Fédération Française de Tennis de Table
 3 rue Dieudonné Costes, 75013 PARIS
 Tél : 01 53 94 50 29 / e-mail : nadine.ret@fft.email

Conditions Générales liées aux formations de l'IFEF

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de l'Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation (IFEF) de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'IFEF.

La signature du bulletin d'adhésion emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscriptions

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de la formation à l'ordre de la FFTT. Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard 8 jours avant la date de la formation.

L'IFEF remet ensuite successivement à la structure, ou le cas échéant au participant, le programme de formation, la convention de formation (ou le contrat de formation professionnelle, si un participant entreprend la formation à titre individuel), une facture acquittée et une attestation de présence.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée avec le chèque correspondant ou l'attestation de prise en charge de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou de tout autre organisme (Conseil Régional, Pôle Emploi...).

Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique. (Cf clause 6. Annulation/Interruption).

3. Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée à la structure, pour transmission au participant, 5 jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est remise au stagiaire en fin de formation ou envoyée à la structure accompagnée.

4. Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité sauf cas de force majeure.

Il n'y a pas d'imposition TVA sur les tarifs de formation.

Les prix comprennent les frais administratifs et pédagogiques et les supports remis aux participants.

La FFTT propose et réserve au stagiaire un hébergement et une restauration à un tarif forfaitaire selon les lieux d'accueil. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de la structure employeur ou du participant s'il est inscrit à titre individuel. Ces frais sont facultatifs. Le stagiaire peut décider de réserver par ses propres moyens et régler directement les frais correspondants.

5. Facture et condition de règlement

La structure ou le participant à titre individuel règle le montant de la formation par chèque et le transmet accompagné du bulletin d'inscription. Une facture acquittée lui sera remise à l'issue de la formation.

En cas de paiement par un OPCA désigné par l'employeur du participant, ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission des pièces justificatives pour paiement et reste en tout état de cause responsable du paiement notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

Pour les formations faites à titre individuel, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par le contrat de formation et le paiement s'effectue de la manière suivante :

- chèque remis au moins 8 jours avant la date de formation avec le contrat ou la convention correspondante signée,
- encaissement du chèque au terme de la formation.

6. Annulation / Interruption

. Annulation par la structure/participant : Toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil du personnel concerné par la formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 5 jours avant la date de formation prévue), absence partielle ou totale injustifiée, en dehors de cas de force majeure dument reconnue, le chèque sera conservé et encaissé par la FFTT.

. Annulation par l'IFEF : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, les stagiaires seront informés au minimum une semaine avant la date prévue du début du stage, et ils auront la possibilité de se faire rembourser ou de reporter leur inscription sur un stage équivalent, dans la mesure des places disponibles.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'IFEF.

Les documents mis à disposition du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'IFEF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

AC : Arbitre de club
AF : Animateur fédéral
AFC : Action de formation conventionnée
AFPR : Action de formation préalable au recrutement
AFPS : Attestation de formation aux premiers secours
AGEFIPH : Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés
AIF : Aide individuelle à la formation
ALD : Affections de longue durée
AN : Arbitre national
APS : Activité physique et sportive
APT : Activités physiques pour tous
AR : Arbitre régional
BC : Bloc de compétences
BEES : Brevet d'État d'éducateur sportif
BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CARIF : Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation
CCNS : Convention collective nationale du sport
CDOS : Comité départemental Olympique et sportif
CFF : Commission fédérale de formation
CNDS : Centre national pour le développement du sport
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale
CNOSF : Comité national Olympique et sportif français
CoSMoS : Conseil social du mouvement sportif
CPF : Compte personnel de formation
CQP : Certificat de qualification professionnelle
CR DLA Sport : Centre de ressources dispositif local d'accompagnement sport
CREF : Commission régionale de l'emploi et de la formation
CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
CRIB : Centre de ressources et d'information pour les bénévoles
CROS : Comité régional olympique et sportif
CTAPS : Conseiller territorial des activités physiques et sportives
CTD : Cadre technique départemental
CTL : Cadre technique de ligue
CTR : Conseiller technique régional
CTN : Conseiller technique national
DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DEJEPS : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DESJEPS : Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DLA : Dispositif local d'accompagnement
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale
DTN : Direction technique nationale
EF : Entraîneur fédéral
EPS : Éducation physique et sportive
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ETAPS : Éducateur territorial des activités physiques et sportives
FFH : Fédération française handisport
FOAD : Formation ouverte à distance
FFTT : Fédération française de tennis de table
FO AN : Formateur arbitre national
FO ARB-JA1 : Formateur arbitre régional – juge-arbitre 1 ^{er} degré
FO de FO : Formation des formateurs en arbitrage
FO JA2-JA3 : Formateur juge-arbitre 2 ^e et 3 ^e degré
FO JAN : Formateur juge-arbitre national
IC : Initiateur de club
IFEF : Institut fédéral de l'emploi et de la formation
IME : Institut médico-éducatif
INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
IREF : Institut régional de l'emploi et de la formation
JA1 : Juge-arbitre par équipes
JA2 : Juge-arbitre du critérium fédéral
JA3 : Juge-arbitre des épreuves de ligue
JAN : Juge-arbitre national
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
OPCO : Organisme opérateur de compétences
OREF : Observatoire régional emploi formation
OTAPS : Opérateur territorial des activités physiques et sportives
POE I : Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle
PPP : Premier pas pongiste
PSC 1 : Prévention et secours civiques de niveau 1
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
SPID : Système pongiste d'information décentralisé
SPIDD : Système pongiste d'information décentralisé déconnecté
STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
UC : Unité capitalisable
UGSEL : Union générale sportive de l'enseignement libre
USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré
UV : Unités de validation
VAE : Validation des acquis de l'expérience
VCFA : Validation des compétences en formation et arbitrage

LIENS UTILES

- ▶ [AFDAS](#)
- ▶ [CNDS](#)
- ▶ [CNOSF](#)
- ▶ [Conseils Régionaux et Départementaux](#)
- ▶ [CoSMoS](#)
- ▶ [CR DLA Sport](#)
- ▶ [CRIB](#)
- ▶ [Démission / reconversion](#)
- ▶ [DIRECCTE](#)
- ▶ [Dispositif Local d'Accompagnement](#)
- ▶ [DRJSCS](#)
- ▶ [Droit de la formation](#)
- ▶ [Ministère des Sports](#)
- ▶ [Ministère du Travail, de l'Emploi, Formation Professionnelle et Dialogue social](#)
- ▶ [Missions Locales](#)
- ▶ [Niveaux de qualification](#)
- ▶ [Orientation pour tous](#)
- ▶ [Pôle Emploi](#)
- ▶ [Réseau des CARIF et OREF](#)
- ▶ [Service Public \(Formation\)](#)

VOS ESPACES

FFTT
Fédération Française
de Tennis de Table

f t i o o i n s

FFTT | JOUER | COMPÉTITIONS | ÉQUIPES DE FRANCE | MON COMPTE FFTT | MÉDIATHÈQUE | BOUTIQUE

Accueil

PASS SANITAIRE - DERNIÈRES INFORMATIONS
05/10/2021

**Championnats de France
TENNIS DE TABLE
S & JUNIORS**

CHAMPIONNATS DE FRANCE
LES MINIMES & JUNIORS À MONTIVILLIERS
12/10/2021

TOUTES LES ACTUALITÉS >

EN SAVOIR PLUS

CLASSEMENTS
CARTE DES CLUBS
BOUTIQUE
WEBINAIRES

REJOIGNEZ-NOUS DANS UN CLUB
FIL INFOS



FFTT
Fédération Française
de Tennis de Table

STRUCTURES | TECHNIQUE | ARBITRES | DIRIGEANTS | BOURSE EMPLOIS | NEWSLETTER

GIRPE

GESTION INFORMATISÉE DES RENCONTRES PAR ÉQUIPES

LA NOUVELLE VERSION DE GIRPE AVEC SPID SPIDV2 EST...
11/04/2021

TOUTES LES ACTUALITÉS >

FFTT
Fédération Française
de Tennis de Table

STRUCTURES | TECHNIQUE | ARBITRES | DIRIGEANTS | BOURSE EMPLOIS | NEWSLETTER

GIRPE

GESTION INFORMATISÉE DES RENCONTRES PAR ÉQUIPES

LA NOUVELLE VERSION DE GIRPE AVEC SPID SPIDV2 EST...
11/04/2021

TOUTES LES ACTUALITÉS >

Pôle Emploi Formation

Développons nos talents, au service du Ping !

Fédération Française de Tennis de Table

3, rue Diudonné Costes
75013 PARIS

ÉDITORIAL

Fédération Française de Tennis de Table

PRODUCTION

Design éditorial www.tiebreaks.fr

#FFTTofficiel - 01 53 94 50 00 – fftt@fftt.email

